

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GAGL45 du 24 octobre 2010

à propos de l'audience en appel dans l'affaire de l'agression d'un homosexuel en août 2007

La nuit du 4 au 5 août 2007, Etienne* s'est fait rouer de coups sur un lieu de rencontres gay par une dizaine de jeunes hommes. Grâce à la présence d'esprit d'un témoin qui a relevé les numéros de plaque de la voiture des agresseurs, ceux-ci ont été retrouvés. Trois ont été inculpés dont un mineur au moment des faits. Aucune insulte n'a été proférée sur les lieux.

Une première audience, devant le Tribunal pour enfants, a eu lieu le 11 avril 2009. Le mineur au moment des faits a été reconnu coupable d'agression en réunion à caractère homophobe et condamné à 4 mois de prison avec sursis et 2 ans de mise à l'épreuve. Il n'a pas fait appel de ce jugement.

Une deuxième audience a eu lieu le mardi 3 novembre 2009 qui devait déterminer la responsabilité et le rôle des deux autres agresseurs impliqués. Lors de cette audience, les agresseurs ont reconnu les faits de violence en réunion et ont adopté une ligne de défense qui nie le caractère homophobe de leurs actes. Les agresseurs ont été reconnus coupable d'agression en réunion, le caractère homophobe n'a pas été retenu par le juge. Le Parquet a fait appel de ce jugement dès le lendemain.

Le mardi 2 novembre 2010, aura lieu l'audience en appel qui devra statuer sur la circonstance aggravante d'homophobie.

Depuis le début, le Groupe Action Gay et Lesbien-Loiret a soutenu Étienne dans le combat pour la reconnaissance de cette circonstance aggravante qui a été retenue en mai 2009 lors de l'audience jugeant le mineur devant le Tribunal pour enfants. Ces deux jugements sont contradictoires pour les mêmes faits.

C'est tout l'objet de ce procès en appel qui est de démontrer qu'une bande de jeunes hommes qui s'organise pour aller agresser des homosexuels, sur un lieu connu par eux comme étant un lieu de rencontres homosexuelles sont, de fait, dans une agression à caractère homophobe. La défense des jeunes agresseurs en première audience s'était appuyée sur le fait qu'aucune insulte n'avait été proférée.

Etienne et le GAGL45 craignent que la décision du caractère homophobe de cette agression ne soit pas retenue. En effet, ce pourrait être un message préjudiciable à la lutte contre l'homophobie. **Il suffit de ne rien dire et on peut taper sur des homosexuels en risquant un minimum de condamnation.** Nous pensons que le fait de ne pas dire d'insultes ne peut en aucun cas les disculper de la circonstance aggravante.

Cette question dépasse le simple soutien communautaire, c'est l'ensemble de la société qui doit être interpellée par ces agressions et leurs jugements.

Depuis maintenant plus de trois ans, la victime vit avec ce souvenir. C'est un traumatisme important qui fait toujours l'objet de suivi médical.

Denis LEFEVRE

Président du GAGL45

*le prénom a été changé